

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION

92 92 69

PRESENTS 54
POUVOIRS Suppléants 4
POUVOIRS Titulaires 11
ABSENTS 23

Vote Pour : 69
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation
2 JUILLET 2024
Date d’Affichage
2 JUILLET 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi huit juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle multiculturelle de Técoü - 24 Chemin des Martisses - 81600 Técoü, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Thierno BAH, Ann BARNES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Céu DA COSTA, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Alain SORIANO, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Patrick CAUSSE, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE ayant donné pouvoir à François JONGBLOET, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS à Paul SALVADOR, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Françoise BOURDET, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Dominique HIRISSOU, Eric PILUDU à Alain SORIANO, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL, Claire VILLENEUVE à Christian PERO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Christian LONQUEU, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNE, François VERGNES

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MALGOUYRES

N° 104_2024

ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 03- Décision modificative N°1 Budget Voirie

Exposé des motifs

Le budget Principal doit être réajusté pour la prise en compte des points suivants :

- Dans le cadre de l'opération des travaux de voirie, une avance a été versée au titulaire du marché pour lui permettre de commencer les travaux. Au terme du Code des marchés publics, le remboursement de cette avance se fait lorsque le montant des prestations exécutées atteint 65 % TTC du marché. L'opération comptable associée à cette procédure est une opération d'ordre budgétaire qui se matérialise par l'émission d'un mandat et d'un titre de recette au chapitre 041, chapitre qui n'a pas été ouvert au budget primitif.
- Suite à des contestations de montants facturés, il y a lieu d'effectuer des annulations sur des montants facturés par la régie Espaces verts. Il convient donc d'abonder le compte 673

Le conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le budget primitif 2024 Voirie voté le 8 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 29 mai 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses telles qu'exposées ci-dessous :

- F					
- D	- 011	- 60633	- Fournitures de voirie	511	-1 000,00 €
	Total 011				-1 000,00 €
	- 67	- 673	- TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	511	1 000,00 €
	Total 67				1 000,00 €
Total D					0,00 €
- I					
- D	- 041	- 2317	- IMMOBILISATIONS REÇUES AU TITRE D'UNE MI	845	25 000,00 €
	Total 041				25 000,00 €
Total D					25 000,00 €
- R	- 041	- 238	- AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	845	25 000,00 €
	Total 041				25 000,00 €
Total R					25 000,00 €

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 22 JUIL. 2024

- publication - mise en ligne

Le 22 JUIL. 2024

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Michel MALGOUYRES




Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.